

Convention concernant les installations de combustion et les ventilations

(SIA 382/5:2021)

La norme SIA 382/5 entraîne des conséquences pour les installations de combustion dans les bâtiments d'habitation. Elles sont réglées dans la présente convention.

Remarques importantes

Nous avons calculé l'air de combustion nécessaire pour votre foyer. Cet air est amené au foyer ou à la pièce où ce dernier est installé. L'installation de combustion fonctionne en tirage naturel avec des forces ascensionnelles réduites. Or, les installations de ventilation peuvent provoquer une dépression dans le bâtiment. Cela perturbe le fonctionnement du foyer.

Pour les bâtiments neufs, la norme SIA 180, paragraphe 3.2.1, impose d'élaborer un concept de ventilation dans l'avant-projet et de prendre les mesures nécessaires avec les entrepreneurs concernés (cuisiniste, installateur de la ventilation sanitaire, constructeur de ventilation, etc.). Dans les cas où aucun planificateur n'est impliqué dans le projet de construction (par exemple en cas d'installation ultérieure d'un foyer), l'entrepreneur doit clarifier si une installation de ventilation provoque une dépression dans le bâtiment qui pourrait perturber le fonctionnement du foyer.

Causes d'une dépression

Votre logement comprend des installations de ventilation qui peuvent provoquer une dépression dans le bâtiment.

Veuillez cocher les installations présentes.

- Hotte de cuisine à extraction d'air
- Évacuation de l'air des salles d'eau
- Installation d'aspirateur centrale
- Aération de confort
- Système d'évacuation d'air
- Autres appareils et dispositifs (spécifier lesquels):

Ces appareils peuvent créer une dépression dans le logement et perturber l'installation de combustion. Dans ces cas, les gaz de combustion peuvent alors s'échapper dans la pièce où se trouve l'appareil et mettre en danger les habitants, provoquer des dégâts matériels (suie) ou au moins nuire à la qualité de l'air ambiant.

Mesures

Pour ces raisons, l'une des mesures énumérées ci-dessous doit être prise:

- L'air évacué de la cuisine, des toilettes et de la salle de bain dispose d'un interrupteur de contact REED qui ne permet le fonctionnement que lorsque la fenêtre est ouverte.
- L'air d'évacuation de la cuisine, des toilettes et de la salle de bain est équipé d'un clapet de post-combustion qui s'ouvre automatiquement lorsque le système d'évacuation de l'air fonctionne.
- Contrôle de la pression au niveau du système d'évacuation des fumées ou dans le bâtiment.
- Arrêt manuel du système de ventilation pendant toute la durée de la combustion.

- Création de conditions de pression neutres pendant toute la durée de la combustion en ouvrant les fenêtres.

Instructions données par la personne qui passe la commande (maître d'ouvrage, exploitant)

Veillez cocher la réponse correspondante:

Sélection	Instructions données par la personne qui passe la commande	Remarques
<input type="checkbox"/>	Un concept de ventilation a été élaboré et sera réalisé. Les entrepreneurs concernés ont été informés. Le bâtiment est neutre en termes de pression. L'installation de combustion peut être installée conformément au devis.	
<input type="checkbox"/>	La personne qui passe la commande donne l'ordre d'exécuter les travaux suivants. Elle informera le poëlier-fumiste dès que ces travaux auront été effectués, de sorte que l'installation de combustion puisse alors être montée et mise en service.	

Les mesures suivantes seront mises en œuvre:

Sélection	Mesures	Remarques
<input type="checkbox"/>	Installation d'interrupteurs à contact REED	
<input type="checkbox"/>	Installation de clapets post-combustion à ouverture et fermeture automatiques	
<input type="checkbox"/>	Installation d'un système de contrôle de la dépression	
<input type="checkbox"/>	Arrêt manuel du système de ventilation	
<input type="checkbox"/>	Création de conditions de pression neutres en ouvrant les fenêtres	

Si l'une des dernières mesures de la liste est cochée, la procédure doit impérativement être démontrée lors de la mise en service. La «Convention concernant les installations de combustion et les ventilations (SIA 382/5:2021)» doit être jointe au mode d'emploi et/ou à la convention d'utilisation. Le document de mise en service doit être signé par l'exploitant.

..... (date)
 Personne qui passe la commande (maître d'ouvrage, exploitant)

..... (date)
 Poëlier-fumiste